

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2025-33 du 21 janvier 2025, portant ratification de la convention de prêt conclue le 25 juin 2024 entre la République tunisienne et l'Agence française de développement pour la contribution au financement de la 6^{ème} tranche du programme national d'assainissement des quartiers populaires-PNAQP6.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2025-2 du 21 janvier 2025, portant approbation de la convention de prêt conclue le 25 juin 2024 entre la République tunisienne et l'Agence française de développement pour la contribution au financement de la 6^{ème} tranche du programme national d'assainissement des quartiers populaires-PNAQP6,

Vu la convention de prêt conclue le 25 juin 2024, entre la République tunisienne et l'Agence française de développement pour la contribution au financement de la 6^{ème} tranche du programme national d'assainissement des quartiers populaires-PNAQP6.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée la convention de prêt conclue à Tunis le 25 juin 2024 entre la République tunisienne et l'Agence française de développement, d'un montant de cinquante millions (50.000.000) d'Euros, pour la contribution au financement de la 6^{ème} tranche du programme national d'assainissement des quartiers populaires-PNAQP6.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 janvier 2025.

Le Président de la République

Kaïs Saïed